Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 081-200066124-20241212-227_2024-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	74

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	18

Vote Pour :	59
Vote Contre :	0
Abstention :	15

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation
06 DECEMBRE 2024
Date d'Affichage
06 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Dominique BOYER à Christian PERO, Monique CORBIERE-FAUVEL à Olivier DAMEZ, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Christian LONQUEU, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Christophe HERIN à Christophe GOURMANEL, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Guy LEGROS à Michel BONNET, Maryline LHERM à Sébastien CHARRUYER, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Pascale PUIBASSET à Florence BELOU, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Mathieu BLESS, Claude SOULIES à Françoise BOURDET, Didier SALANDIN à Martine SOUQUET.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Patrick LAGASSE Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Jacques TISSERAND, François VERGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 227_2024

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Autorisation de signature relatif à l'Accord-cadre à marchés subséquents pour l'acquisition de véhicules légers et utilitaires d'occasion

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 081-200066124-20241212-227_2024-DE

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres à marchés subséquents pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules légers et utilitaires d'occasion, lancés en procédure formalisée, dont la consultation s'est déroulée du 24/09/2024 au 24/10/2024. La durée du marché est de quatre ans.

A titre d'information, ce marché permet de formaliser le renouvellement de notre flotte de véhicules sur les prochaines années dont les renouvellements étaient jusqu'alors réalisés au coup par coup.

Les accords-cadres à bons de commandes multi attributaire avec un maximum de commande ont fait l'objet de trois lots distincts :
Lot n°1 : Achat de véhicules utilitaires d'occasion
Lot n°2 : Achat de véhicules de tourismes thermiques d'occasion
Lot n°3 : Achat de véhicules de tourismes et utilitaires électriques d'occasion

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 décembre 2024 a attribué le lot n°1 : Achat de véhicules utilitaires d'occasion à SAS SEGARP - 47200 MARMANDE, et le lot n°3 : Achat de véhicules de tourismes et utilitaires électriques d'occasion à PICARD AUTOS 81 - 81600 GAILLAC,

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,
Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres réunie le 09 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, Fernand ORTEGA, Christian PERO en son nom et au nom de Dominique BOYER lui ayant donné pouvoir, Francis RUFFEL, Martine SOUQUET, Alain SORIANO, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNE, Claire VILLENEUVE en son nom et au nom de Christelle HARDY lui ayant donné pouvoir) :

- autorise le Président à signer les accords-cadres relatifs à l'accord-cadre à marchés subséquents pour l'acquisition de véhicules légers et utilitaires d'occasion conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent :

Lot n°1 : Achat de véhicules utilitaires d'occasion
SAS SEGARP
105, avenue François Mitterand
47200 MARMANDE
La quantité maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de dix véhicules.

Lot n°2 : Achat de véhicules de tourismes thermiques d'occasion
Le lot est déclaré infructueux car l'offre reçue est irrégulière
La quantité maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de quatre véhicules.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 081-200066124-20241212-227_2024-DE

Lot n°3 : Achat de véhicules de tourismes et utilitaires électriques d'occasion
PICARD AUTOS 81
33, avenue de l'Europe
81600 GAILLAC
La quantité maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de quatre véhicules.

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 23 DEC. 2024

- publication - mise en ligne
Le 23 DEC. 2024

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 081-200066124-20241212-227_2024-DE